

LA VOIE DU QI GONG

Association déclarée N°0783006318 régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 6 Bis Avenue des Chênes - 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE LE 28 SEPTEMBRE 2018

Le 28 septembre 2018 s'est tenue à Conflans-Sainte-Honorine, maison de quartier de Fin d'Oise, une Assemblée Générale Ordinaire de l'association « La Voie du Qi Gong ».

Tous les membres présents à cette réunion ont signé une feuille de présence en leur nom ou leur qualité éventuelle de mandataire.

Le Bureau est constitué par les membres du Conseil d'Administration de l'association. Madame Monique KORKMAZ, Vice-Présidente, en assure la présidence en l'absence de Josiane BEAUD.

Le Bureau ainsi constitué constate d'après la feuille de présence dûment arrêtée et certifiée que 11 membres sur 100 sont présents ou représentés, et peut valablement délibérer.

Madame Monique KORKMAZ déclare la séance ouverte à 20h45.

L'Ordre du Jour est le suivant :

- Rapport moral de l'année 2017-2018,
- Rapport sur les comptes de l'exercice 2017-2018,
- Vote des rapports et quitus aux membres du Conseil d'Administration,
- Vote du budget prévisionnel 2018-2019,
- Vote modifications statuts,
- Renouvellement des membres sortants du Conseil d'administration,
- Questions diverses

Rapport moral

La Vice-Présidente présente le rapport moral de l'association. Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale en approuve les termes et en adopte les conclusions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (11 votes pour).

Rapport financier

Le Trésorier présente le rapport financier de l'association. Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale en approuve les termes et en adopte les conclusions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (11 votes pour).

Les adhésions hors carte ont été plus nombreuses que ce qui avait été prévu lors de l'établissement du budget.

Budget prévisionnel

Le Trésorier présente le budget prévisionnel pour 2018-2019.

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale en approuve les termes et en adopte les conclusions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (11 votes pour).

Reconduction des activités : cours de Qi-Gong, méditations, stages, marche Qi Gong.

LA VOIE DU QI GONG

Association déclarée N°0783006318 régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 6 Bis Avenue des Chênes - 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE

La date de la marche Qi Gong proposée par Dominique initialement prévue le dimanche 14 octobre dans la forêt de Saint Germain en Laye près de Mesnil le Roi est à confirmer.

Un C.A. aura lieu le vendredi 12 octobre avec les enseignants pour faire un bilan de la rentrée.

Modifications statuts

Du fait que le Trésorier quitte l'association à la fin de son mandat, le C.A. propose de changer l'adresse du siège social pour prendre celle de la Maison de Quartier de Fin d'Oise.

Cette modification est adoptée à l'unanimité (11 votes pour).

Renouvellement partiel du Conseil d'Administration (C.A.)

Messieurs Pascal FEUCHT et Jean-Christophe MOINET, administrateurs sortants, ne se représentent pas. Ils sont remerciés pour le travail bénévole accompli pendant leur mandat.

Mesdames Dominique BOUTOILLE, Sabine HOTTOIS et Ghislaine PAWELKO, se présentent au Conseil d'Administration.

Les candidatures sont acceptées à l'unanimité (11 votes pour).

L'élection du nouveau bureau aura lieu au prochain C.A. le vendredi 12 octobre.

Questions diverses

Question : serait-il possible d'adhérer à l'Union Professionnelle Qi Gong ?

Réponse : cette demande sera étudiée par le C.A.

Question : serait-il possible de ne pas être à côté d'une association concurrente lors du prochain Forum des associations ?

Réponse : cette demande sera effectuée auprès de la Mairie.

Question : serait-il possible de proposer une méditation hebdomadaire après le cours du mercredi soir ?

Réponse : cette demande sera étudiée par le C.A. (action Monique pour la disponibilité de la salle)

Question : serait-il possible d'avoir un article sur la méditation dans journal de la commune de Conflans Sainte Honorine (VAC) ?

Réponse : a priori oui (action Christian pour le projet d'article)

L'Ordre du Jour étant épuisé, et l'assemblée n'ayant aucune question à poser, la séance est levée à 22h.

Fait à Conflans, le 28 septembre 2018

La Vice-Présidente

Le Secrétaire de séance